



**Instruments financiers –
Informations à fournir (IPSAS® 29)**

IPSAS 29 est basée sur IAS 39 (qui a été remplacée par IFRS 9). Si les participants connaissent bien les IFRS, pensez à souligner cette question. La norme IPSAS 41 est fondée sur IFRS 9 (l'actuelle IFRS).

IPSAS 30 est fondée sur IFRS 7 – cette session est basée sur la version d'IFRS 7 qui s'appliquait à IAS 39; IFRS 9 a modifié IFRS 7 de la même manière qu'IPSAS 41 modifiera IPSAS 30.

Le Manuel des normes comptables internationales du secteur public est la principale source faisant autorité sur les principes comptables internationaux généralement reconnus pour les entités du secteur public.

Toutes les informations contenues dans cette présentation sont exclusives et protégées par le droit d'auteur.

Informations requises

Les informations fournies aux utilisateurs permettent aux utilisateurs d'évaluer les instruments financiers de l'entité et de comprendre la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments. Les informations à fournir sont les suivantes :

- Valeurs comptables de chaque catégorie d'instruments financiers
- Évaluation de la juste valeur et niveau hiérarchique de la juste valeur
- Produits, charges, gains ou pertes
 - Gains ou pertes nets par catégorie
 - Produits et charges d'intérêts
 - Pertes de valeur
- Information sur les couvertures
- Information sur les prêts concessionnels
- Nature, types et étendue des risques

Level 3 - Intrants de l'actif ou du passif qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables (intrants non observables).

Note sur la méthode comptable

La Commission procède aux classifications suivantes de ses actifs et passifs financiers

- Les liquidités sont classées comme « actifs détenus à des fins de négociation par excédent ou déficit » et sont évaluées à la juste valeur
- Les débiteurs sont classés comme « prêts et débiteurs » et sont évalués au coût amorti
- Les créditeurs et charges à payer, les autres passifs et le financement à long terme sont classés comme « autres passifs financiers » et sont initialement évalués à la juste valeur

Note d'information illustrative de la Valeur comptable et juste valeur

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des passifs et des actifs financiers. Les justes valeurs sont des estimations du gouvernement et sont généralement calculées en utilisant les conditions du marché à un moment précis.

Description	20X2		20X1	
	Valeur comptable	20X2 Juste valeur	Valeur comptable2	20X1 Juste valeur2
Passifs financiers				
Pensions/ Retraite	142,843	154,63	139,909	155,877
Dettes	559,126	597,531	514,02	561,964
Actifs financiers				
Prêts et créances	101,205	124,603	122,147	121,207
Investissements	121,771	124,603	99,926	104,925

Hiérarchie de la juste Valeur

Le tableau suivant montre la hiérarchie de la juste valeur pour l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière.

Description	20X2 CU	Niveau 1 CU	Niveau 2 CU	Niveau 3 CU
Actifs financiers à la juste valeur par l'excédent ou le déficit				
Titres commerciaux	15,650	9,325	4,175	2,150
Produits dérivés	25,420	10,168	7,827	7,425
Actifs financiers disponibles à la vente				
Participations	9,575	925	2,875	5,775
Total	50,645	20,418	14,877	15,350

Risque de crédit

Note X – Risque de crédit

L'utilisation de produits dérivés introduit le risque de crédit d'une contrepartie en défaut d'exécution d'obligations contractuelles. La province gère son risque de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties de qualité de crédit élevée et en concluant des ententes contractuelles qui prévoient une compensation globale de résiliation. Le tableau ci-dessous présente le risque de crédit brut du portefeuille d'instruments financiers dérivés.

Description	20X2 (000)	20X1 (000)
Exposition brute au risque de crédit	2,919 CU	5,492 CU

Questions et Discussions



- Visitez le site web de l'IPSASB
<http://www.ipsasb.org>